

COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00039

Date de dépôt : **07/05/2025**

Demandeur : **Monsieur NEUHAUS LIONEL**

Pour : **remplacement portail et portilon**

Adresse du terrain : **19 ALL DE LA FERME à
POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2025/046
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 07/05/2025 par Monsieur NEUHAUS LIONEL demeurant 19 ALL DE LA FERME à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 07/05/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour le remplacement portail et portilon ;
- Sur un terrain situé 19 ALL DE LA FERME à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

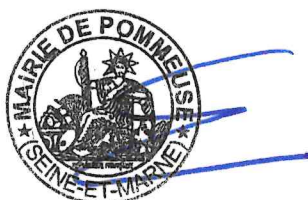
ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 26 mai 2025

Le Maire
Christophe DE CLERCK



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.